

Feuille de Buis

Saint Blaise du Buis

2017 n° 14

Août 2017



GRELE

Le 22 juillet dernier, un orage de grêle s'est abattu sur notre commune. Les particuliers et les agriculteurs ont constaté beaucoup de dégâts. Les conséquences sont désastreuses voire lourdes pour certains.

Pour permettre aux Buissards l'accès aux meilleures conditions d'indemnisation de leur préjudice, la commune a sollicité les services préfectoraux aux fins d'obtenir une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle. Saint Blaise du Buis et les communes voisines touchées par les intempéries, La Murette, Réaumont et Saint Cassien ayant fait les mêmes démarches auprès de la préfecture, ont reçu, par mail, une réponse nous confirmant que l'orage et la grêle ne sont pas des phénomènes naturels pouvant entraîner un classement en catastrophe naturelle et que les dégâts occasionnés par ces événements relèvent de l'assurance privée tels que les contrats multirisques habitation ou véhicule.

Malgré cette réponse, les quatre communes (La Murette, Réaumont, Saint Cassien et Saint Blaise du Buis) ont souhaité déposer, à la Préfecture, un dossier collectif afin de tenter d'obtenir malgré tout la reconnaissance de cet épisode grêleux en état de catastrophe naturelle.

Nous vous tiendrons informés de la réponse préfectorale.

Devant le risque de ne pas voir cette procédure aboutir, il est conseillé de vous rapprocher au plus vite de votre assurance automobile pour les dommages causés à votre voiture et de votre assurance habitation pour les dommages causés à votre maison ou jardin. Ces dommages doivent être couverts par les garanties « incendie » ou « tempête » de vos contrats d'assurance.



Agenda :

Animations Espace Naturel Sensible Côte Manin	Le 12 et 26 août
Rentrée des classes	04 sept
Forum des associations-La Sure	08 sept
Animations Espace Naturel Sensible Côte Manin	Le 09 et 23 sept
Ouverture de la Chasse	10 sept



■ Préfecture de l'Isère : communiqué de presse ALERTE SÉCHERESSE EN ISERE. Placement du département de l'Isère en alerte sécheresse pour les eaux superficielles et souterraines.

Le Comité Départementale de l'Eau (CDE) rassemblant les services de l'Etat, Météo-France, les collectivités territoriales ainsi que les représentants des usagers de l'eau, s'est réuni de nouveau le 18 juillet 2017 sous la présidence de M. le Préfet.

Du fait des faibles précipitations cet hiver qui n'ont pas permis leur recharge, les nappes phréatiques du département présentent des niveaux très bas pour la saison avec une tendance encore à la baisse. Aucune amélioration n'est constatée depuis printemps.

Les cours d'eau présentent également des niveaux très bas, certains sont à sec et mettent à mal la vie aquatique, et tous sont en dessous des moyennes saisonnières. La situation s'est maintenue depuis ce printemps grâce à plusieurs épisodes pluvieux, d'intensité parfois forte, qui ont permis d'améliorer temporairement la situation des cours d'eau. Du fait des températures supérieures à la normale, l'humidité des sols présente une évolution à la baisse, malgré ces épisodes pluvieux

Les prévisions météorologiques annoncent le maintien de fortes températures et peu de pluviométrie (orages localisés) pour la semaine à venir.

Le Préfet de l'Isère a décidé de placer en alerte tout le département de l'Isère pour les eaux superficielles et souterraines. Cette décision impose les restrictions suivantes sur les usages de l'eau :

- Baisse de 15% des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation,
- Déclenchement du niveau 1 du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement),
- Renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration,
- Interdiction des lavages des voitures hors station professionnelles,
- Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5m³ à usage privé,
- Interdiction de fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert,
- Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, et des stades et espaces sportifs de 6h à 20h.

Les usages non propriétaires de l'eau à partir du réseau d'eau potable peuvent être limités par arrêté municipal.

Afin de soulager la ressource et de retarder un éventuel renforcement des restrictions, chacune et appelé à une gestion économe de l'eau que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. D'autre part, il est rappelé à toutes les personnes les risques accrus d'incendie dans cette période sèche. La vigilance de tous est nécessaire.

Chaque citoyen et chaque usager se doit d'être vigilant et faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau et aux milieux aquatiques, biens précieux pour tous les usagers.

■ Le RAM cet été : planning des permanences.

Fermeture du RAM du mercredi 26 juillet au 11 août 2017 inclus. Les permanences du RAM seront centralisées sur Moirans aux horaires suivants:

- * Lundi 14/08 de 9h à 11h
- * Jeudi 17/08 de 16h à 18h
- * Mardi 22/08 de 9h à 11h
- * Jeudi 24/08 de 16h à 18h.

La reprise normale des permanences sur chaque commune à partir du 28 août 2017





Rentrée scolaire 2017 - 2018 : Mise en place de la semaine de 4 jours

Le décret du 27 juin 2017 a permis aux communes qui le souhaitent de déroger à l'organisation des rythmes scolaires dès la prochaine rentrée de 2017.

Les communes de Saint Blaise du Buis et Réaumont reviennent donc à la semaine de 4 jours dès septembre prochain, le mercredi matin étant de nouveau libéré.

Nous souhaitons ce changement dès septembre 2017 pour plusieurs raisons, à savoir :

La future organisation des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), était d'organiser des NAP 45 mn par jour, tous les jours. Ayant pour volonté l'intérêt de l'enfant, cette organisation ne nous semblait pas judicieuse et propice à son épanouissement. En effet, la contrainte des 45 minutes par jour des NAP ne nous permettait pas de maintenir des activités de qualité et diversifiées. Nous avons des difficultés à trouver des intervenants extérieurs pour 45 minutes en milieu d'après-midi dans notre commune rurale.

Ayant des salles communales éloignées de notre école, nous ne pouvons proposer des activités dans ces salles, nous obligeant de ce fait à faire les NAP dans les classes, ce qui rappelle l'école aux enfants.

A l'initiative des parents d'élèves délégués des deux communes, un questionnaire avait été préalablement adressé aux parents afin de connaître leur avis sur la semaine de 4 jours. Il en ressort que pour les deux écoles du regroupement pédagogique (Réaumont et Saint Blaise du Buis) 71% des parents sont favorables à la mise en place de la semaine à 4 jours, 17% ne sont pas favorables, et 12% ne se sont pas prononcés.

Compte tenu de ces éléments, et prenant en compte ce questionnaire, nous avons souhaité précipiter un conseil d'école extraordinaire de manière à ce que toutes les parties prenantes puissent s'exprimer et décider ou non de ce changement.

Il a eu lieu le 3 juillet dernier, en présence des équipes enseignantes des 2 communes, des maires et adjointes aux affaires scolaires des 2 communes, de tous les parents d'élèves délégués et d'un représentant de la DDEN. Le nombre de personnes votant était de 21.

17 personnes se sont prononcées en faveur de la mise en place de la semaine à 4 jours dès septembre 2017, 4 personnes ont voté contre.

L'inspection académique a validé la proposition votée au conseil d'école extraordinaire et donné son accord pour que dès la rentrée de septembre, l'école de Saint Blaise du Buis accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les horaires suivants :

07h30- 08h20	Garderie
08h20- 11h30	Ecole
11h30- 13h20	Cantine (2 services maintenus à ce jour)
13h20- 16h30	Ecole
16h30- 18h00	Garderie

Vous trouverez en page suivante quelques propositions d'animations pour les mercredis matin.

**Proposition d'animations pour les mercredis matin :**

PONEY ECOLE AUX

Ecuries du Centaure

WWW.LESECURIESDUCENTAURE.COM



PLANNING

08:00 - 08:30 : Accueil
 08:30 - 09:30 : Aide aux Devoirs
 09:30 - 10:00 : Récré
 10:00 - 12:00 : Activité Poney
 (Cours, Jeux d'équipe, Voltige, Balade, Hippologie ...)

TARIFS

28€ / MERCREDI
 260€ : 10 MERCREDI
 336€ : P1 14 MERCREDI (Sept à Dec)
 120€ : P2 5 MERCREDI (Janv - Fev)
 384€ : P3 16 MERCREDI (Mars à Juin)

24€ / cours en Abonnement Période (P1,P2,P3) - Facilités de paiement

**Cotisation offerte !
(75€)**

06.76.86.74.35
 200 chemin des Agnalets
 38140 Réaumont

ETABLISSEMENT LABELLISÉ FFE & JEUNESSE ET SPORT / MONITEUR DIPLOMÉS D'ÉTAT

- Nous accueillerons les enfants du CP au CM2 (à partir de 6 ans)
- Nous proposerons un accueil multi-activités (non centré sur le basket)
- Le tarif sera fixe à 15 euros la demi-journée avec une adhésion annuelle de 20
- Sur une plage horaire libre de 7h30 à 12h30
- Le minimum d'inscrits est de 8 enfants.
- Nous demandons un engagement des parents sur l'année avec échelonnement du paiement en plusieurs fois.

Au regard de l'urgence de la situation, nous souhaitons confirmer le projet avant le 15/08/17. Merci aux parents intéressés de se manifester dès que possible et avant le vendredi 11 août, pour que nous puissions vérifier si nous avons suffisamment d'enfants et confirmer la mise en place de cet accueil.

Sportivement

Le comité de pilotage « Accueil et activités le mercredi matin ».
 Bcbavonne@gmail.com

06.89.64.73.78

**Association Féerie des Aiguilles & Handicap**

L'association Féerie des Aiguilles & Handicap propose, le mercredi matin, des animations créatives au trimestre, dans son ateliers à Réaumont.

Pour les contacter :

Stany : 06 86 40 72 83 - stany.fda38@gmail.com

**Création d'un club nature**

Le Pic Vert souhaite développer une activité de club nature pour les communes de Réaumont et St Blaise du Buis.

- * A destination des **enfants de 3 à 12 ans**
- * **Les mercredis**, de septembre 2017 à juin 2018 (hors vacances scolaires), de 9h à 12h, inscription au trimestre.
- * Encadré par l'animateur nature du Pic Vert, et des bénévoles de l'association.
- * **Objectif** : faire découvrir de façon ludique aux jeunes **les richesses naturelles de leur village en respectant la nature.**
- * **10€/enfant/séance**, une adhésion au Pic Vert est demandée aux familles pour des questions d'assurances (15€/an).

Découverte des insectes



Observation des oiseaux

Initiation au jardinage



Les déchets

Inscriptions et renseignements:

Le Pic Vert
 24, place de la Mairie 38140 Réaumont
 04 76 91 34 33

Le nombre de places est limité. Une fiche d'inscription sera envoyée aux parents.



R.O.C. JUDO RÉAUMONT

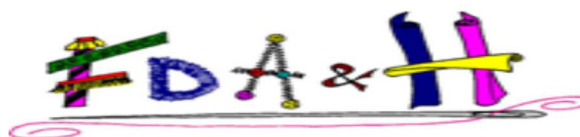
Objet : initiation au judo

Les Mercredis matin de 08h à 12h à partir de 3ans et demi.

Tarif annuel de 100 à 160 Euros et forfait horaire en supplément selon les tranches d'âge des enfants.

Président : Rodier Christophe
 25 chemin de champs Billeret
 38 140 Réaumont

Tel : 06.79.70.47.34 Mail : rodierc@neuf.fr



Impression : Mairie de Saint Blaise du Buis, 305 rue de la mairie - 38140 Saint Blaise du Buis •
 Directrice de publication : **Véronique LEONARDI** • Rédacteurs : Commission Information Communication et associations. 450 exemplaires. Photos copyright Mairie St Blaise et associations. Recevoir la Feuille de Buis au format électronique, contact m.stblaise@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Mardi de 9h à 12h - Mercredi de 9h à 12h - Vendredi de 16h à 19h.